



les Haras  
nationaux

Délégation régionale

Poitou-Charentes

**EPREUVE D'ELEVAGE POUR L'UTILISATION  
DES CHEVAUX DE TRAIT OU ASINS  
REGLEMENT 2007**

**Règlement à l'attention des organisateurs de concours, des meneurs et des éleveurs de  
chevaux de trait et asins**

**ARTICLE 1** : Les Haras nationaux soutiennent dans la région Poitou-Charentes l'organisation "**d'épreuves d'utilisation**" répondant au présent règlement et réservées exclusivement aux **chevaux appartenant à l'une des 9 races françaises de Chevaux de Trait, au livre généalogique des races asines ou au registre du cheval de Trait, de l'âne ou de la mule.**

Les épreuves d'utilisation peuvent être organisées par toute association ou tout organisme intéressé, disposant des infrastructures nécessaires en accord avec les Haras nationaux qui priment ces épreuves.

**ARTICLE 2** : Sont admis à participer à ces épreuves tous chevaux entiers, hongres ou juments, inscrits à l'un des stud-book ou registre cités à l'article 1, âgés au minimum de **2 ans** et au maximum de **18 ans**.

**Les chevaux doivent être munis de leur Certificat d'Origine délivré par les Haras nationaux attestant leur inscription à l'un des stud-books ou registre précités, et être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine (2 primo injections espacées de 21 à 90 jours, 1 rappel annuel strict).**

**ARTICLE 3** : La participation à ces épreuves n'est pas exclusive de toute participation antérieure ou simultanée des mêmes chevaux à des concours d'attelage officiels.

Dans une optique de préparation et de valorisation, un même cheval peut être primé dans trois concours locaux d'utilisation. Il ne peut participer qu'à un seul concours régional (excluant les chevaux hors circonscription)

**Tout attelage n'ayant pas obtenu une moyenne de 10/20 points dans l'une des épreuves, ne sera pas primé.**

**ARTICLE 4** : Le concours peut comporter 4 catégories :

- Attelages à 1 cheval
- Attelage à 2 chevaux en paire
- Attelage à 2 chevaux en tandem
- Attelage à 4 chevaux

Les voitures peuvent être, au choix des concurrents, à 2 ou 4 roues mais font l'objet, ainsi que le harnais d'un contrôle de qualité et de sécurité effectué par le jury qui peut, en cas d'insuffisance, mauvais état d'entretien ou de présentation, en interdire l'utilisation.

Un même cheval peut participer dans la catégorie attelage à un cheval et faire également partie d'un 2<sup>ème</sup> attelage à 2 ou 4 chevaux, **mais n'est primé qu'une seule fois.**

**ARTICLE 5 : Engagements**

Les engagements rédigés sur les formulaires habituels des concours d'élevage doivent être adressés au haras national au plus tard 15 jours avant la date du concours. Ils doivent être complétés par :

- Un relevé d'identité bancaire
- L'indication du nom et prénom du **meneur**

**ARTICLE 6** :

Le jury est composé d'au moins trois membres, dont :

- Le directeur du Haras ou son représentant
- Le président du syndicat des éleveurs ou son représentant
- Un éleveur ou professionnel désigné par l'organisateur

**ARTICLE 7 : Le concours comprend** :

- Une épreuve de présentation de dressage
- Une épreuve de maniabilité

1) **Epreuve de présentation de dressage** :

La notation porte sur :

- a) Présentation des chevaux, de la voiture, du meneur et du groom,
  - Sécurité, ajustage et adaptation des harnais et de la voiture,
  - Equilibre de la voiture et de l'attelage à l'arrêt et en mouvement,
  - Harmonie de l'équipage (harnais, voiture, cheval, meneur)
  - Etat général du cheval (santé, ferrure, toilettage)
  - Tenue des guides et qualité du menage.

↳ **Noté sur 20**

- b) Reprise de dressage sur un terrain naturel plat de 40 m sur 80 m, des 8 premières figures du cycle libre 1<sup>ère</sup> année (S.H.F.) / **80 points**, mettant en valeur la souplesse et la soumission des chevaux / **10 points**, la qualité et la cadence des allures / **10 points**, la correction et l'opportunité dans l'emploi des aides.

↳ **Noté sur 100**

2) **Epreuve de maniabilité** :

Se juge sur un parcours comportant : au minimum 2 cercles et une serpentine, soit environ 12 portes simples, d'un écartement excédant 30 cm par rapport à l'empattement de la voiture, à la vitesse accordée de 200 m/minute et selon le barème de pénalité de :

- 5 points par obstacle renversé,
- 0,5 point par seconde excédant le temps accordé,
- l'ordre de départ sera en principe l'inverse du classement provisoire,
- les voitures devront être équipées d'une barre fixée à l'arrière à 25 cm du sol pour porter la voiture à 1m60.

**ARTICLE 8** :

Des primes modulées en fonction de la qualité de la présentation et du rang obtenu dans le classement général sont attribuées aux propriétaires des chevaux classés.

Ces épreuves d'attelage ou de travail pour jeunes chevaux de trait sont destinées à former le jeune cheval afin de faciliter sa commercialisation. En conséquence, **l'accès aux primes est réservé aux jeunes chevaux de 2 à 5 ans inscrits au livre généalogique de l'une des 9 races françaises de chevaux de trait**, conformément au règlement 2002 des concours d'élevage organisés par les Haras Nationaux..

Des plaques, coupes, flots et autres récompenses sont attribués aux concurrents à l'initiative de l'organisateur.

**ARTICLE 9** : **Responsabilité**

L'attention des meneurs est attirée sur le fait que leur responsabilité peut être engagée si un accident survient de leur fait pendant le concours. Ils doivent donc être assurés pour ce risque.

**CONCOURS D'UTILISATION,  
TEXTE DE LA REPRISE DE DRESSAGE POUR JEUNES CHEVAUX**

| <i>LETTRE</i>   | <i>MOUVEMENT</i>                                 | <i>DIRECTIVES</i>                | <i>NOTE</i>  |
|---|--|----------------------------------|--------------|
| 1 A   | Entrée libre<br>Piste à main gauche au pas       | Rectitude                        | <b>/ 10</b>  |
| Entre B et R  | Arrêt – Immobilité – Salut<br>Rompre au pas      |                                  |              |
| 2 Entre R et M<br>V   | Trot de travail<br>Cercle de 40m de diamètre     | Régularité<br>Incurvation        | <b>/ 10</b>  |
| 3 FS  | Obtenir un développement<br>de la foulée         | Cadence<br>Amplitude             | <b>/ 10</b>  |
| Entre S et H  | Trot de travail                                  | Transition                       |              |
| 4 P   | Cercle de 40m de diamètre                        | Incurvation                      | <b>/ 10</b>  |
| 5 KR  | Obtenir un développement<br>de la foulée         | Cadence<br>Amplitude             | <b>/ 10</b>  |
| RM  | Trot de travail                                  | Transition                       |              |
| 6 Entre M et C<br>C   | Passer au pas moyen<br>Arrêt – Rompre au pas     | Calme<br>Stabilité<br>Transition | <b>/ 10</b>  |
| 7 SP  | Développement de la foulée<br>au pas             | Cadence<br>Amplitude             | <b>/ 10</b>  |
| Entre P et F  | Pas moyen  | Transition                       |              |
| 8 A   | Doubler<br>Arrêt progressif, immobilité<br>Salut | Rectitude<br>Immobilité          | <b>/ 10</b>  |
| <b>Allures, impulsion</b> : Equilibre, légèreté, régularité, brillant, engagement |  |                                  | <b>/ 10</b>  |
| <b>Soumission</b> : Obéissance sans résistance, incurvation                       |  |                                  | <b>/ 10</b>  |
| <b>TOTAL</b>  |  |                                  | <b>/ 100</b> |